Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 035-213502594-20231122-DELIB812023-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP
Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2023
Absente excusée : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)
Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 81/2023 - PERMIS D'AMENAGER – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – AIRE DE CAMPING-CAR ET VOIE VELOS PIETONS – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du 23 septembre 2023, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont :

- **décidé le principe de réalisation de l'opération de création d'une aire de camping-car et d'une voie pour les cyclistes et piétons reliant le centre bourg au site de la chapelle Sainte Anne.**
- **approuvé le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre.**
- **autorisé Monsieur Le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.**
- **sollicité des aides financières auprès du Département, de l'Etat, et de la Région (fonds européens).**
- **autorisé Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation selon la procédure adaptée, a été lancée sur le site des marchés publics de Mégalis. Trois bureaux d'études ont présenté une offre. Monsieur Le Président présente les différentes offres pour une mission de maîtrise d'œuvre sur un montant prévisionnel de travaux de 380 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 035-213502594-20231122-DELIB812023-DE

Monsieur Le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2023, qui propose de retenir l'offre du bureau d'études SETUR, qui est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir l'offre du bureau d'études SETUR, pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de camping-car et de la voie vélos/piétons (permis d'aménager – dossier de consultation des entreprises- suivi des travaux).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Retiennent l'offre du bureau d'études SETUR de Chartres de Bretagne dont les honoraires s'élèvent à 36 025 € HT soit 43 230 € TTC pour un montant prévisionnel de travaux de 380 000 € HT, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de camping-car et de la voie vélos/piétons/passerelle PMR entre l'agglomération et le site de la Chapelle Sainte Anne
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 12 décembre 2023
et transmission en Préfecture, le 12 décembre 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Guy VIDELOUP

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ILLE-ET-VILAINE